

29 mars 2012  
Français  
Original : anglais

---

## **Commission de la condition de la femme**

### **Cinquante-sixième session**

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) ii) de l'ordre du jour

**Suivi de la Quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale,  
intitulée « Les femmes en 2000 : égalité  
entre les sexes, développement et paix  
pour le vingt et unième siècle » : réalisation  
des objectifs stratégiques, mesures à prendre  
dans les domaines critiques et nouvelles mesures  
et initiatives : thème de l'évaluation : le financement  
pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

## **Expérience acquise au niveau national dans l'application des conclusions concertées sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

### **Résumé de l'animateur**

1. Le 1<sup>er</sup> mars 2012, la Commission de la condition de la femme a tenu un dialogue visant à mettre en commun l'expérience acquise dans l'application des conclusions concertées sur le financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, que la Commission a adoptées à sa cinquante-deuxième session en 2008. Ce dialogue s'est déroulé dans le cadre de deux tables rondes, comme suit : la première table ronde, qui fait l'objet du présent rapport, s'est intéressée à l'expérience acquise au niveau national dans l'application des conclusions concertées; la seconde s'est penchée sur l'expérience des organisations internationales et des partenaires multilatéraux du développement dans l'application desdites conclusions (voir E/CN.6/2012/CRP.6).

2. La première table ronde a été animée par M. Carlos Garcia Gonzalez (El Salvador) et a eu pour intervenants M. Gerhard Steger, Directeur général du budget au Ministère des finances (Autriche), M. Mohammed Chafiki, Directeur des études et des prévisions financières au Ministère de l'économie et des finances

(Maroc), M<sup>me</sup> Maria Almeida, Vice-Ministre des finances (Équateur), et M<sup>me</sup> Ing Kantha Phavi, Ministre de la condition féminine (Cambodge).

3. En 2008, la Commission a demandé instamment aux États Membres et aux autres parties prenantes : d'accroître, au moyen de ressources nationales et de l'aide publique au développement, les investissements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les politiques économiques et la gestion des finances publiques; de chiffrer le coût des plans nationaux en faveur de l'égalité des sexes et de fournir les ressources nécessaires à leur mise en œuvre; de renforcer les dispositifs institutionnels, les mécanismes de responsabilité et les capacités afin de veiller à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et procédures budgétaires à tous les niveaux; et d'accroître le financement de la promotion de l'égalité des sexes dans un certain nombre de secteurs stratégiques, au-delà des secteurs sociaux. Le résumé qui suit met en lumière les grandes avancées en la matière, appelle l'attention sur les difficultés persistantes et énonce des recommandations en vue d'accélérer l'application à l'échelle nationale des conclusions concertées de 2008.

#### **Progrès accomplis dans l'application**

4. Il est ressorti du débat que, depuis l'adoption des conclusions concertées en 2008, de plus en plus de pays lancent des initiatives pour tenir systématiquement compte de la problématique hommes-femmes dans les procédures nationales de planification et d'élaboration des budgets. On a également enregistré un certain accroissement des investissements dans les secteurs sociaux et économiques qui profitent directement aux femmes et des ressources financières consacrées à la réalisation de l'objectif de l'égalité des sexes et à la mise en œuvre de plans d'action en ce sens. Le budget national étant l'expression des priorités du gouvernement, les participants ont souligné qu'il fallait veiller à ce que les objectifs en matière d'égalité des sexes apparaissent clairement dans le budget. Un des grands progrès mis en relief par les participants est une prise de conscience que la politique budgétaire n'a rien de neutre et nécessite par conséquent l'adoption des mesures propres à lutter contre les inégalités entre les sexes et à garantir l'autonomisation des femmes et l'obtention de résultats en matière de développement. Il y a également de plus en plus consensus sur le fait que ne rien faire pour lutter contre les inégalités entre les sexes finit par coûter cher.

5. Des mesures, telles que des dispositions constitutionnelles visant à garantir les droits des femmes, ont été prises pour mettre en place un cadre de politiques générales favorable au financement de la promotion de l'égalité des sexes. Les réformes du secteur public et les réformes budgétaires sont également l'occasion de placer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes parmi les priorités et d'obtenir des résultats de développement qui soient équitables pour les deux sexes. Les stratégies de budgétisation axée sur la performance ou les résultats peuvent aider les gouvernements à déterminer comment mobiliser des ressources et les utiliser pour répondre aux besoins de la société, et peuvent s'assortir d'objectifs clairs concernant les résultats à obtenir en matière d'égalité des sexes. Ainsi, la problématique hommes-femmes a été systématiquement prise en compte dans les systèmes nationaux de planification et de budgétisation, dans le cadre des réformes des systèmes de gestion des finances publiques, de la décentralisation et de la gestion du secteur public et de l'aide.



prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans la planification et la budgétisation.

9. Des mesures ont été prises en vue de mobiliser durablement un appui plus large en faveur de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans la planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation. Les participants ont indiqué qu'on avait avancé sur la voie de l'élaboration et de l'application de méthodes destinées à suivre le financement de la promotion de l'égalité des sexes et les résultats obtenus dans ce domaine. Les renseignements recueillis par l'intermédiaire de systèmes de contrôle budgétaire sont parfois rendus accessibles au public, ce qui permet de l'informer des politiques et des mesures lancées par les gouvernements et de garantir la responsabilité et la transparence. La diffusion de ces renseignements peut aider à améliorer encore l'ampleur et la qualité du financement mobilisé en faveur de l'égalité des sexes. Dans certains cas, on donne au grand public des informations sur les budgets et leurs bienfaits pour les femmes comme pour les hommes grâce à des stratégies innovantes, y compris par l'intermédiaire de bandes dessinées et de dessins animés. En outre, les médias jouent un rôle important en stimulant le débat public et en encourageant l'application du principe de responsabilité à l'utilisation des ressources publiques.

10. S'ils ont confirmé qu'il était nécessaire de disposer de davantage de données et de statistiques ventilées par sexe pour faciliter la mesure des résultats obtenus et l'évaluation des progrès accomplis, les participants ont noté qu'on avait accéléré la collecte de ce genre de données en créant une demande, par exemple en établissant des critères de référence pour la mesure de l'efficacité des plans sectoriels.

11. Les participants ont souligné que les mécanismes nationaux chargés de veiller à l'égalité des sexes jouaient un rôle de premier plan en encourageant l'augmentation des montants alloués à la promotion de l'égalité des sexes. Faisant partie des plus hautes instances du gouvernement et appuyés par les référents et groupes pour la problématique hommes-femmes au sein des divers ministères et entités gouvernementales, ces mécanismes assurent la direction des activités visant à promouvoir la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des services publics et à appuyer la mise en œuvre à l'échelle nationale des engagements pris au niveau mondial, tels ceux qui sont énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing. On a enregistré une certaine augmentation de la part du budget national consacrée au financement des mécanismes nationaux et des groupes et référents chargés de la problématique hommes-femmes dans les ministères sectoriels, ce qui permet de garantir la durabilité et la prévisibilité de leurs travaux.

12. Les entités du système des Nations Unies, notamment ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ont fourni une assistance technique destinée à donner aux pays les moyens de mieux intégrer le principe de l'égalité des sexes dans la planification et la budgétisation. Elles ont mis au point des manuels et des directives afin d'appuyer la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la planification et la budgétisation.

**Lacunes et difficultés**

13. Malgré les progrès accomplis, les participants ont indiqué que la crise économique et financière avait pesé sur les efforts déployés par les pays pour financer la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les difficultés budgétaires causées par l'érosion des recettes publiques ont parfois entraîné une réduction des dépenses publiques, en particulier au chapitre social dans des domaines tels que l'éducation et la santé, ce qui a porté préjudice aux femmes et aux filles.

14. L'absence de dispositifs de contrôle permettant d'évaluer la portée de l'objectif de l'égalité des sexes et les résultats obtenus en la matière grâce aux ressources publiques entrave également largement l'accélération des progrès. Il est nécessaire de mettre en place des dispositifs solides propres à faciliter l'évaluation de l'efficacité du secteur public, notamment des indicateurs permettant de contrôler les résultats et les investissements, ainsi que des critères de référence. En outre, les outils destinés à évaluer la mesure dans laquelle le financement en général contribue à la transversalisation de la problématique hommes-femmes et à une prise en compte efficace et équitable des priorités des femmes laissent toujours à désirer. En vue de suivre le financement de la promotion de l'égalité des sexes, ces dispositifs de contrôle devraient s'appliquer aux budgets nationaux et à l'aide publique au développement.

15. Il faut redoubler d'efforts pour mieux tirer parti de l'expérience acquise par les mécanismes nationaux chargés de veiller à lienc ac15.

planification et la budgétisation à l'échelle nationale, en particulier dans les ministères des finances, les ministères sectoriels et les administrations locales;